

**REPONSES AUX QUESTIONS DES POTENTIELS DEMANDEURS :**

**Appel à propositions à dans le cadre de l'intervention : Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural COD2202111**

**REFERENCE DE PUBLICATION : COD22021-10028**

**Accompagnement holistique des entrepreneurs agricoles de l'environnement socio-économique de Bukavu et des territoires de Walungu et Mwenga**

N°	QUESTIONS	REPONSES
1	Nous aimerions savoir si les organisations non gouvernementales internationales (ONGI) qui ont des interventions similaires dans les zones ciblées par cet appel sont éligibles c'est-à-dire peuvent postuler ?	Une ONG internationale peut être éligible si elle est établie ou représentée en RDC. Les Lignes Directrices stipulent en effet que : « (1) Pour pouvoir prétendre à des subsides, le demandeur doit satisfaire aux conditions suivantes : A. être une personne morale ; et B. être un acteur privé sans but lucratif ou une fondation ou être une personne morale de droit privé dont la maximisation du profit ne constitue pas l'objectif prioritaire ; C. être établi ou représenté en République Démocratique du Congo ; D. être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) codemandeur(s) et non agir en tant qu'intermédiaire » E. Justifier, sur base d'un rapport de mise en oeuvre, d'une expérience dans la mise en oeuvre d'actions en lien avec la thématique d'incubation et accélération des projets d'entreprise au cours des trois dernières années ; F. Avoir déjà géré un subside ou tout autre contrat d'un montant d'au moins 100 000 EUR.
2		

N°	QUESTIONS	REPOSES
	Aussi, nous aimerions savoir si le Lot 1 couvre uniquement Bukavu ou Walungu ou encore Mwenga? La même chose pour le Lot 2. Ou sinon, chaque Lot couvre impérativement toutes les trois zones d'intervention (Bukavu, Walungu et Mwenga) selon qu'il se consacre sur le développement d'au moins 100 microprojets (Lot1) ou l'accélération d'au moins 15 projets portés par les PME et/ou des coopératives locales (Lot2) ?	Les 2 lots se distinguent par le montant des projets d'agro-entreprenariat qui seront ensuite soutenus, mais chacun des deux lots concerne bien les 3 zones cibles précisées dans les LD à savoir « la ville de Bukavu et sa périphérie ainsi que les Territoire de Walungu et Mwenga ».
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel est le lien entre les 2 lots et les 3 résultats ? Nous aimerions avoir plus d'informations à ce sujet pour être sûrs de bien le comprendre.</li> <li>• Y aura-t-il plus d'organisations sélectionnées sur un lot ou est-ce pour une seule organisation ? Quel est le budget total d'Enabel pour le projet ?</li> <li>• En termes de région, quel est le pourcentage de mise en œuvre du projet lié à chaque zone car elles sont obligatoires ?</li> </ul>	Les lots de cet AP ont été conçus uniquement sur la base du « type » de projet qui seront accompagnés ensuite (un lot pour des micro-projets, un lot pour des projets nécessitant un volume financier plus important. Le cadre de résultat s'applique à chacun des 2 lots. Chaque lot concerne l'ensemble des 2 territoires sans répartition géographique a priori. A l'issue de la seconde phase de l'appel à propositions, une seule organisation sera retenue par lot. Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions s'élève à 850 000 EUR répartis en deux lots thématiques.  Le seul indicateur qui dépend du lot est le nombre de projets sélectionnés pour recevoir un appui. <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 MIP pour le lot 1</li> <li>- 15 PEA pour le lot 2</li> </ul>